

Règlement tournoi **Call Of Duty : Black Ops sur Xbox 360**

Article 1 : organisation

FNAC S.A., S.A. au capital de 6 921 488€, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Créteil 775 661 390, dont le siège social est situé au 9, rue des Bateaux-Lavoisirs 94768 Ivry-sur-Seine, organise un concours de Call of Duty : Black Ops le 22 janvier 2011 dans le magasin Fnac de Metz.

Article 2 : accès et durée

Le Concours se déroule le 22 janvier 2011 dans le magasin Fnac de Metz.

Le tournoi est accessible à toute personne physique majeure ou mineure après accord parental, à l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels de la Fnac.

L'inscription sera réalisée sur par le renseignement et la signature d'un bon d'inscription disponible dans le magasin participant et sur présentation d'une pièce d'identité. Pour les personnes mineures, il sera exigé en plus que le bon de participation soit complété et signé par l'un des parents ou l'une des personnes ayant obtenu l'autorité parentale. Une copie de la pièce d'identité du signataire pourra être exigée.

Article 3 : principe du concours

La compétition est ouverte à toute personne pour la durée de la session.

Jeu : Call of Duty : Black Ops

Plateforme : Xbox 360 (Microsoft)

Le concours se déroule de la façon suivante :

Une seule inscription par magasin est autorisée dans le cadre du tournoi.

Trente-deux (32) participants peuvent être au départ d'une session de concours (14H-18H).

Le déroulement d'une session est le suivant :

. Le mode de jeu retenu est le mode «Multijoueur» ; « Local » ; « Multiconsoles »

. Les joueurs jouent durant la journée de compétition selon leur ordre de tirage au sort par l'arbitre (pour les pré-inscrits présents à 14h00).

. Les classes « Perso. » sont interdites

. Les joueurs peuvent choisir parmi les classes : « Pistolet-mitr., Comb. rapproché, Assaut, Fusil-mitr., Tireur d'élite»

. Les joueurs seront répartis sur quatre (4) consoles chacun disposant d'un écran. Au terme de la partie, les deux meilleurs joueurs seront sélectionnés pour la suite du tournoi. Les quatre (4) derniers joueurs sélectionnés s'affronteront dans un dernier match qui déterminera les deux gagnants

Réglages du jeu :

Les réglages du jeu (Call of Duty : Black Ops) sont les suivants :

Mélee générale – Quatre (4) joueurs – Limite de temps : 10min – Limite de score : 30 000.

Options mode de jeu :

Bonus victime : 1 – Score mort : 0 – Score suicide : -1 – Bonus leader : 0 – Bonus tir dans la tête : 0 – Limite de manches : 1 manche.

Options générales :

Mode hardcore : sans – Autoriser killcam : avec – Tirs dans la tête seulement : sans – Autoriser course : avec – Radar toujours actif : sans.

Options de réapparition : Délai réapparition : aucun – Réapparition forcée : avec – Délai réapparition massive : aucun.

Options de vie & santé : Nombre de vie : illimité – Santé max : Normal – Régénération santé : Normal.

Options spectateur : Spectateur : joueurs seulement

Editeur de classe : autoriser classes joueurs – Editeurs série victimes : interdire séries victimes – Editeur d'atouts : autoriser atouts

Article 4 : divers

. Attention, les participants devront être présents dès le début de leur session sous peine d'être forfait.

. Un participant ne peut gagner qu'une seule fois la même dotation pendant toute la durée du tournoi.

. Prendront part à la compétition, les personnes s'étant présentées dans les temps impartis.

. Prendront part à la compétition les joueurs s'étant inscrits et ayant signé la feuille d'émargement.

. Toute insulte, énervement ou dégradation du matériel sera sanctionné par l'exclusion du joueur du tournoi.

. Si un joueur est absent lors de son passage, l'arbitre peut le déclarer perdant par forfait.

. Chaque phase de jeu en magasin est supervisée par un animateur qui tranchera en cas de litige. L'animateur se charge de la bonne tenue des joueurs et du respect des règles du jeu fixées par le présent règlement. L'animateur est en charge d'enregistrer les scores et du bon déroulement du tournoi.

. Configuration : Les joueurs peuvent paramétrer les touches comme ils le souhaitent avant de lancer la partie. Attention donc de bien vérifier cette configuration avant chaque partie. Une partie ne pourra être recommencé sur ce genre de réclamation, il convient à chaque joueur de bien vérifier la configuration avant de commencer à jouer.

. Des manettes seront fournies par l'animateur.

. Les participants peuvent venir avec leur contrôleur de jeu, aucune réclamation ne pourra être faite en cas de défaut de ce dernier.

. La console utilisée par le participant est choisie par l'animateur.

. Le tournoi est supervisé par un animateur qui tranchera en cas de litige. L'animateur se charge de la bonne tenue des joueurs et du respect des règles du jeu fixées par le présent règlement.

. L'animateur est en charge d'enregistrer les scores et du bon déroulement du tournoi.

. Seuls les animateurs du tournoi sont habilités à désigner le vainqueur du tournoi selon les critères définis dans le présent règlement.

. En cas d'interruption involontaire d'une partie (bug, coupure d'électricité, ...), celle-ci sera à rejouer dans sa totalité.

. En cas de litige, ce sont les animateurs du tournoi qui trancheront.

. L'organisation se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit de la compétition.

. Toutes inscriptions et participations valent acceptation en totalité de tous les points du règlement.

. Le tournoi est ouvert à toutes et à tous, joueurs et spectateurs. Il est donc fortement recommandé aux joueurs de faire attention à leurs affaires personnelles. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol sur les lieux mêmes des compétitions.

Article 5 : dotations

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois la même dotation pendant toute la durée du tournoi. Si un participant est pris en train d'enfreindre cette règle, son classement sera conservé mais la dotation ira au participant suivant dans le classement (à la condition que ce dernier n'ait pas déjà gagné lui aussi cette dotation).

Pour le meilleur score de la journée : 60€ en carte cadeau Kadéos.

Pour le deuxième : 40€ en carte cadeau Kadéos.

Pour le troisième : 30€ en carte Kadéos.

Pour le quatrième : 20€ en carte Kadéos.

Article 6 : modalité d'attribution des lots

L'annonce des gagnants en magasins sera faite le jour même de la qualification et les lots seront immédiatement attribués aux vainqueurs sous réserve de la présentation d'une autorisation parentale pour les joueurs mineurs.

Article 7 : droit de la personnalité

Des photos et/ou films des participants, et notamment des vainqueurs dans les magasins, et des articles de presse ou documents publicitaires (notamment liste des participants,...) sont susceptibles d'être réalisés pour les besoins de l'organisation du tournoi et dans le cadre de la communication faite autour du tournoi. En conséquence, le fait de s'inscrire entraîne l'autorisation expresse et gratuite des participants (et le cas échéant des représentants légaux pour les participants mineurs) au profit de la FNAC et de ses partenaires de reproduire et communiquer au public toutes représentations de l'image des participants fixées sur les photos et/ou films pris, ainsi que le nom et prénom des participants et ce sur tout support (y compris Internet), pour toute utilisation, pour le monde entier et pour la durée du concours et après ce dernier. Il est convenu que l'autorisation ainsi consentie à la FNAC comporte la possibilité pour ces dernières de consentir, aux mêmes conditions, à tout partenaire de son choix sur ce concours.

Article 8 : informatique et libertés

Les informations et données concernant les participants sont nécessaires pour assurer le bon déroulement et la gestion du concours et l'attribution des lots aux vainqueurs. Elles sont destinées exclusivement à la société FNAC. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'en faire la demande en magasin ou de nous écrire en ligne à Service clientèle ou par courrier à Xavier Luccantoni, Fnac SA – Direction de l'action culturelle – 9, rue des Bateaux Lavois 94768 Ivry sur Seine Cedex, en nous indiquant vos nom, prénom. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 9 : responsabilités

La FNAC se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. La FNAC décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. La FNAC se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants sont avertis des risques afférents à la pratique intensive de jeu vidéo et la FNAC décline toute responsabilité à ce titre. Les participants seront seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer ou subir dans l'enceinte des magasins.

Article 10 : application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

La Fnac se réserve le droit de modifier ou de supprimer l'un des points du présent règlement si elle le juge nécessaire.

Ce règlement est consultable sur simple demande dans les magasins participants, et est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès du siège de la Fnac, Le Flavia - 9, rue des Bateaux Lavois, 94768 Ivry sur Seine cedex, dans la limite d'un règlement par participant. Les frais d'affranchissement de la demande de règlement et de remboursement seront remboursés sur demande écrite (joindre un RIB ou RIP) à l'adresse ci-dessus au tarif lent en vigueur en France à la date de la demande de remboursement. Un seul remboursement par participant sera accordé.

Les demandes de remboursement sans RIB ou RIP ne seront pas honorées.

Article 11 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux tribunaux compétents français.